

## INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE.....	1
<b>INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>3</b>
IC 1 .....	3
TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2.....	3
IC 2 .....	5
TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS .....	5
IC 3 .....	7
RÉUSSITE EN MASTER 2 EN UN AN .....	7
IC 4 .....	8
INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS.....	8
IC 5 .....	10
ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS .....	10
IC 6 .....	12
DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE .....	12
IC7.....	13
REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE .....	13
IC 8 .....	15
VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD .....	15
IC 9 .....	17
ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION.....	17
IC 10 .....	18
RESSOURCES PROPRES (hors subventions pour charges de service public) .....	18
IC 11 .....	20
PILOTAGE FINANCIER.....	20
IC 12 .....	22
TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX .....	22
<b>INDICATEURS SPECIFIQUES ETABLISSEMENT.....</b>	<b>24</b>
IS 13.....	24
Politique de libération du temps de recherche.....	24
IS 14.....	26
Soutien à la vie du campus.....	26
IS 15.....	29
Indicateur global du référentiel Développement Durable /Responsabilité Sociale et Sociétale de l'université .....	29
IS 16.....	30

*Innovation pédagogique* ..... 30

*IS 17*..... 31

*Politique de pédagogie numérique* ..... 31

*IS 18*..... 32

*Mise en place d'action(s) et de services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants accueillis dans le cadre d'échanges* ..... 32

*IS 19*..... 34

*Politique de formation des personnels*..... 34

## INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

<b>IC 1</b>	<b>TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2</b>	<b>DGESIP</b>
-------------	------------------------------------	---------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, futures années 2017-2018 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Champ : nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilées – France entière) inscrits pour la première fois en L1, et inscrits l'année suivante en 2 <sup>ème</sup> année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 <sup>ème</sup> année. Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte. Les fichiers SISE-inscrits sont utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1<sup>ère</sup> année en n-1/n</p> <p>Calcul du taux de passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes à l'issue d'une année universitaire n-n+1 est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1</li> </ul> <p>Calcul du taux de redoublement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire n-n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1.</li> </ul> <p>Calcul du taux de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de changement d'orientation correspond à la part des étudiants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université (diplôme d'université, formations de santé,...) quel que soit l'établissement dans lequel cette réorientation a eu lieu, rapportée au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1.</li> </ul> <p>Calcul du taux de sortie de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année n+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus L. Le nombre de ces étudiants est rapporté au nombre total des inscrits en L1 et n-n+1.</li> </ul> <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université</li> <li>- un étudiant inscrit en 1<sup>ère</sup> année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation</li> <li>- un étudiant inscrit en 2<sup>ème</sup> année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente</li> </ul> <p>Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du taux de passage entre la première et la deuxième année du cursus Licence</p> <p>Lecture : 40,1% des étudiants inscrits en L1 pour l'année universitaire 2011-2012 sont passés en L2 ou équivalent en 2012-2013.</p> <p>Le champ de la cohorte a été modifié pour correspondre à celui des autres cohortes rendant compte de la réussite en Licence. Le profil de la courbe reste identique mais l'indicateur s'établit à un niveau plus faible que sur l'ancienne série.</p>

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 1</b>	<b>TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 (SUITE)</b>	<b>XXX</b>
-------------	--	------------

Données de l'établissement fournies par le MESR

Devenir des étudiants inscrits	Inscrits à la rentrée 2009-2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012	Cible 2018
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	4 413	4 382	4 897	<b>4 900</b>
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	26,7	27,0	24,0	
Part de changements d'orientation en année n/n+1	1,2	1,4	1,4	
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	33,9	32,7	32,9	<b>30</b>
<b>Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante</b>	<b>38,1</b>	<b>38,9</b>	<b>41,7</b>	<b>44</b>

**A noter** : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités	Inscrits à la rentrée 2009-2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	168 413	168 674	172 931
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	26,3	25,9	26,0
Part de changements d'orientation en année n/n+1	2,5	2,8	2,6
Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quel que soit l'université	31,2	30,7	31,4
<b>Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante</b>	<b>40,0</b>	<b>40,6</b>	<b>40,1</b>

**Pour mémoire : la cible 2015 inscrite au PAP 2013 est de 50%**

**Précisions :**

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université. Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

**Leviers d'action**

La politique de l'établissement consiste à intensifier son effort en L1 avec la mise en place de nouveaux dispositifs ainsi qu'un accent sur l'accompagnement des étudiants en difficulté (atelier de langue française et consolidation pour les étudiants en L1, grands repères, construction d'une culture générale)

**Commentaires de l'université**

<b>IC 2</b>	<b>TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS</b>	<b>DGESIP</b>
-------------	---	---------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2012
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p><b>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans</b> est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1<sup>ère</sup> fois en 1<sup>ère</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009.</p> <p><b>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1<sup>ère</sup> année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul</li> <li>- Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3<sup>ème</sup> année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année</li> <li>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année</li> </ul>
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2011 (cohorte 2008) pour mémoire	27,6	86,8	43,8	3,7
	Diplômés 2012 (cohorte 2009)	29	89,8	45,2	4,3
	<b>Cible 2018 (méthode 3 uniquement)</b>			<b>48-50%</b>	

Pour mémoire : la cible 2015 inscrite au PAP 2013 est de 42%

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Mise en place de nouveaux dispositifs tels que le nouveau calendrier universitaire, l'accompagnement pédagogique entre les deux sessions d'examen et le renforcement du tutorat.

**Commentaires de l'université**

**Précisions apportées par le SIES (mars 2011)**

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 3</b>	<b>RÉUSSITE EN MASTER 2 EN UN AN</b>	<b>DGESIP</b>
-------------	--------------------------------------	---------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M2

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrés en n-1, diplômés en n
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009-2010, diplômés en 2010, inscrits en 2010-2011, diplômés en 2011, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2012

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	<p>Champ : France métropolitaine + DOM.            Étudiants inscrits pour la première fois en M2 l'année N et diplômés la même année N, N+1            Les inscrits pour la première fois sont définis comme étant ceux qui ne sont pas présents en M2 l'année précédente.            Les formations prises en compte en M2 : 2<sup>ème</sup> année de master LMD (y compris Master Enseignement)</p> <p>Seules les universités sont prises en compte dans cet indicateur. Les taux de réussite en master correspondant à de faibles populations d'inscrits ne sont pas significatifs et ne sont pas publiés.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP-DGRI/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP-DGRI/SD-SIES
Mode de calcul	Calcul du taux de réussite en M2 : Le nombre d'étudiants diplômés en M2 l'année N, N+1 est rapporté au nombre d'inscrits en M2 l'année N.
Modalités d'interprétation	Une hausse de l'indicateur signifie une hausse de la réussite M2.
Date de livraison	Disponible en novembre N+1.

Données de l'établissement fournies par le MESR	Inscrits à la rentrée 2009-2010 diplômés en 2010	Inscrits à la rentrée 2010-2011 diplômés en 2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012 diplômés en 2012	Cible 2018
Devenir des étudiants inscrits de l'établissement	71,7%	73,9%	73,8%	78%
Valeur ajoutée de l'établissement en points	-6,4	-2,0	-3,5	
Données nationales	77.8%	78,7%	80.2%	

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

**Commentaires de l'université**

L'université attire l'attention sur le fait que les masters MEEF n'ont pas les mêmes règles de progression et de compensation que l'ensemble des autres masters. Il est suggéré de les dissocier de cet indicateur.  
 Par ailleurs les éléments de calcul de la valeur ajoutée devraient également tenir compte de certaines conditions de la vie étudiante (temps de transport en Ile de France).

<b>IC 4</b>	<b>INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS</b>	<b>DGESIP</b>
-------------	---	---------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2010 au 1er décembre 2012
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2012 des diplômés 2010 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent 39 % des effectifs de diplômés de master et 55 % des effectifs de licence professionnelle.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le <b>taux de réponses exploitables</b> est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le <b>nombre de réponses prises en compte</b> est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le <b>poinds de la formation</b> est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le <b>taux d'insertion</b> est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 4</b>	<b>INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE 1)</b>	<b>DGESIP</b>
-------------	---	---------------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2012 sur les diplômés 2010

	Nombre de diplômés	Nombre de réponses exploitables	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	983	526	53,5	<b>70.3 %</b>
LP	221	80	36,2	<b>67.2 %</b>

***Insertion des diplômés 2010 de Master et de Licence professionnelle***

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %
Ensemble DEG	163	46	90	<b>92</b>	19	36	ns	<b>91</b>
Droit	52	14	88	<b>92</b>				<b>94</b>
Economie	10	3	ns	<b>91</b>	3	5	ns	<b>88</b>
Gestion	7	2	ns	<b>93</b>	16	30	ns	<b>92</b>
Autres DEG	94	28	90	<b>90</b>				<b>89</b>
Lettres, Langues, Arts	40	11	91	<b>86</b>				<b>82</b>
Ensemble SHS	180	34	87	<b>88</b>	18	20	ns	<b>87</b>
Histoire-Géographie	24	5	ns	<b>85</b>				<b>94</b>
Psychologie	76	14	86	<b>91</b>				<b>82</b>
Information communication	29	6	ns	<b>89</b>	15	16	ns	<b>86</b>
Autres SHS	51	10	92	<b>88</b>	3	3	ns	<b>90</b>
Ensemble STS	31	9	100	<b>91</b>	29	45	ns	<b>93</b>
Sciences fondamentales	3	1	ns	<b>91</b>				<b>92</b>
Sciences de l'ingénieur	13	4	ns	<b>93</b>	22	34		<b>93</b>
Autres STS	15	4		<b>92</b>	7	11	ns	<b>91</b>

**Eléments de contexte socio-économique**

Taux de chômage au 4ème trimestre 2012	Régional	8,8
	<b>National</b>	<b>10.2</b>

% de diplômés boursiers	Master	Université	18	LP	Université	14,25
		<b>National</b>	<b>28</b>		<b>National</b>	<b>21</b>

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action :**

La nouvelle organisation pour les stages (intégration du BAIPE dans un service unique Service Central Universitaire d'Orientation-Insertion Professionnelle, le Diplôme d'université carrière junior, portail d'offres de stage et d'emploi) et le renforcement administratif doivent permettre l'amélioration du taux d'insertion.

Des formations d'aide à l'insertion sont développées en L et en M (LMD3).

Une structuration de l'OVE au niveau du site Paris Lumière devrait permettre d'améliorer le niveau de retour des enquêtes pour avoir un suivi plus précis.

**Commentaires de l'université**

Pour une meilleure comparaison, il faut se référer au taux de boursier d'île de France « Le taux de boursiers sur critères sociaux est moindre en Île de France (19%) que sur l'ensemble du territoire (27,4%) » Source 2011 : [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Strategie\\_territoriale/45/5/STRATER\\_Ile\\_de\\_France-v3\\_186455.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Strategie_territoriale/45/5/STRATER_Ile_de_France-v3_186455.pdf)

En outre un accent tout particulier sur l'effort pour améliorer le taux de réponse.

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 5</b>	<b>ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>UPOND</b>
-------------	---	--------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2012-2013 ; cible 2017-2018
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	Etablissement (Pilotage nb de mentions et effectifs,
Mode de calcul	$(\text{nombre de mentions de L évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$ $(\text{nombre de mentions de M évaluées} / \text{nombre total des mentions}) \times 100$

	<b>Données de l'université</b>	<b>2012-2013</b>
<b>Niveau L</b> Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	45
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	18 951
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	<b>15%</b>
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	
<b>Niveau M</b> Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	38
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	7 876
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	<b>10%</b>
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	
<b>Autres diplômes</b> DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés	
	Effectifs d'étudiants inscrits	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	<b>40%</b>
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	

<b>Cibles 2018 (réponses cumulées au terme du contrat)</b>	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	<b>80%</b>
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	<b>100%</b>

**Précisions pour la licence**

L'article 19 de l'arrêté licence du 1<sup>er</sup> août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

**A compléter par l'établissement****Leviers d'action**

Mise en place des conseils de perfectionnement (stratégie de formation, bilan d'activité)

Enquêtes ciblées et qualitatives de l'OVE.

Mise en place d'un centre d'innovation pédagogique au sein de Paris Lumières.

**Commentaires de l'université**

La mise en place de la cellule stratégique de l'offre de formation, prévue dans le volet spécifique, apportera un appui au fonctionnement des conseils de perfectionnement (synthèses, rapports, prospective).

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 6</b>	<b>DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE</b>	<b>UPOND</b>
-------------	---	--------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

**Description des indicateurs**

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement
---------------------------------------	--------------------------------------

**A compléter par l'établissement**

	Situation 2013	Cible 2018	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
<b>1- Volume d'heures stagiaires</b>	417 258,50	<b>500 000</b>	<b>19%</b>
<b>2- Nombre de stagiaires</b>	4.388	<b>5 200</b>	<b>18%</b>
<b>3- Nombre de certifications délivrées</b>	881	<b>1600</b>	<b>80%</b>
<i>Dont certifications* par la Validation des Acquis de l'Expérience</i>	74	<b>150</b>	<b>100%</b>
<b>4- Recettes de la formation continue</b>	3 245 672,40 €	<b>4 800 000 €</b>	<b>47%</b>

**Précisions :** cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

\* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action :**

Implantation à la Défense, structuration du service de la formation continue, progression des bilans de compétences, réponses aux appels d'offre

**Commentaire de l'université :**

Les conclusions du rapport d'audit du service en charge de la formation continue (CREFOP) serviront de base de travail pour une remise à plat de l'organisation du service en 2014/2015.

L'objectif principal est d'accroître les activités formation continue et d'améliorer le taux de réussite des stagiaires.

*Source :*

*BO.APOGEE Service Pilotage- Année Universitaire 2012/2013.*

*Régime d'inscription FC = tous et pour le Régime FP, profils CV convention, CH chômeurs et FC.*

*Sont ajoutées ou remplacées par une autre source les données suivantes :*

*MEDIADIX (enquête annuelle FC 2013)*

*CREFOP (enquête annuelle FC 2013)*

*IPAG*

*IUT/ SITEC (enquête annuelle FC 2013)*

*Pour les diplômés : source BO Apogée + CREFOP.*

*Recettes : Service financier*

IC7	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	UPOND
-----	---	-------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base	<p><b>Établissement</b> : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p><b>Structure externe</b> : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p><b>Organisme</b> : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p><b>Données financières</b> au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP)</li> <li>- recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats)</li> </ul> <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

IC 7	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	UPOND
------	---	-------

**A compléter par l'établissement**

	Ressources en euros € (2013)				Cible 2018
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	évolution en %
1- Périmètre établissement	1 165 077	100 044		1 265 121	1 500 000 (+18,5%)
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées					
4- Périmètre « organismes »					
				<b>Total</b>	<b>18.5%</b>

**A compléter par l'établissement****Leviers d'action****Commentaires de l'université**

En développant les partenariats avec les associations et les coopératives (collaboration, CIFRE) l'université souhaite valoriser sa recherche scientifique dans le secteur d'activité de l'économie sociale et solidaire.

La source des données : comptabilité budgétaire issue de SIFAC, responsabilité DRED,

Précisions et remarques DGESIP

**Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place.** Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRDT), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

## VAGUE D – 2014 - 2018

<b>IC 8</b>	<b>VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD (hors BDIC)</b>	<b>UPOND</b>
-------------	--	--------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2013 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

#### A compléter par l'établissement

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2013 (Vd)	52 h
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	55 h
Variation (Va-Vd)	3 h
<b>Cible 2018 (%)</b>	<b>55 h (5%)</b>

### Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 8	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD (hors BDIC)	UPOND
------	---	-------

**A compléter par l'établissement**

Remarque : La Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) est ouverte 60 h par semaine.

**Leviers d'action**

Poursuite de la structuration des BUFR

**Commentaires de l'université**

La situation des bibliothèques intégrées est très variable : la bibliothèque universitaire est ouverte 65 h 30 par semaine du lundi au samedi inclus : de 8 h 30 à 20 h du lundi au vendredi et de 10 h à 18 h le samedi. Les bibliothèques intégrées sont ouvertes en moyenne 47 h avec une fourchette allant de 45 à 50 h. La bibliothèque universitaire a étendu ses horaires d'ouverture en période de congés universitaires de février et printemps : elle est désormais ouverte de 9 h à 19 h (18 h auparavant). La bibliothèque universitaire est ouverte en moyenne 273 jours par (seule période de fermeture : trois semaines en août).

Le SCD a, par ailleurs, entièrement rénové son portail documentaire qui devient, début 2014, le portail documentaire de l'université (incluant les ressources de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie et de la BDIC). L'accessibilité aux ressources, y compris à distance, est de ce fait très nettement améliorée et la fréquentation a augmenté de manière extrêmement significative. Les premiers mois d'ouverture du portail, les usagers ont effectué en moyenne 100 000 recherches par mois contre 700 000 en 2013 sur les outils précédents.

Le SCD a également amplifié son activité de formation des étudiants, notamment les primo-entrants à l'université, et participe aux programmes de e-learning pour les volets de méthodologie documentaire. Cette activité sera poursuivie et enrichie à l'avenir, une restructuration du département des services aux publics, avec la création d'un vrai service de la formation, étant programmée pour début 2015.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

<b>IC 9</b>	<b>ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION</b>	<b>UPOND</b>
-------------	--	--------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGRH

**A compléter par l'établissement**

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2011/1012	2012/2013	2013/2014	Données cumulées 2011, 2012, 2013	Cible 2018
		<b>Maîtres de conférences</b>	Effectifs*	9/49		
	%**	18.37%	28.57%	11.43%	18.75%	15%
<b>Professeurs des universités</b>	Effectifs*	4/24	4/18	8/22	16/64	
	%**	16.67%	22.22%	36.37%	25%	25%

\* recrutement interne

\*\* 'recrutement interne / (recrutement total \*100)

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Orientations définies dans le cadre de la campagne d'emploi (comité de sélection)  
Sensibilisation des Comité Consultatif de Discipline au taux de l'endorecrutement, discussion et diagnostics établis par discipline.

**Commentaires de l'université**

L'établissement présente des taux de 25% pour les PR et 18% pour les MCF sur la période 2009-2013 alors que le taux national 2012 est de 43% et 21%.

A l'occasion du dernier audit de l'AERES, l'université Paris Ouest s'était fixé e un plafond de 30% pour l'endorecrutement des professeurs d'université. La cible est largement atteinte sur les trois dernières années, il s'agit désormais de poursuivre cette tendance à la réduction du taux d'endorecrutement en veillant à ce que toutes les disciplines s'inscrivent dans cette cible de 25%. Par ailleurs l'établissement se donne un objectif ambitieux concernant les maîtres de conférence.

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 10</b>	<b>RESSOURCES PROPRES (hors subventions pour charges de service public)</b>	<b>UPOND</b>
--------------	---	--------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

**Description des indicateurs**

<b>Unité de mesure</b>	Millier d'euros (K€)
<b>Date de la mesure</b>	Deux années civiles précédant la 1 <sup>ère</sup> année du contrat ; dernière année civile du contrat
<b>Champ de la mesure</b>	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613)</li> <li>2. les recettes de la formation continue (7065)</li> <li>3. la taxe d'apprentissage (7481)</li> <li>4. les contrats et prestations de recherche</li> <li>5. les subventions (hors subvention pour charges de service public)</li> <li>6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587)</li> <li>7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778)</li> <li>8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76)</li> </ol> Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
<b>Mode de renseignement</b>	Données fournies par l'établissement

**A compléter par l'établissement**

	2012	2013	Cible 2018
<b>Droits d'inscription (1)</b>	6 161 k€	6 539 k€	6 550k€
<b>Formation continue (2)</b>	3 347 k€	3 245 k€	4 800k€
<b>Taxe d'apprentissage (3)</b>	632 k€	602 k€	600k€
<b>Contrats et prestations de recherche (4)</b>	1 928k€	1 729k€	3 500k€
ANR investissements d'avenir (74411)	650 k€	196 k€ (moyenne des crédits annuels du Labex 900k€)	900k€ (hors PIA2)
ANR hors investissement d'avenir (74412)	163 k€	752 k€	800k€
Autres (704 – 705 – 7062 – 751)	1 115 k€	781 k€	1 500K€ (financement européen)
<b>Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)</b>	2 513k€	4 139k€	4 300k€
Régions (7442)	1 113 k€	1 127 k€	1 200k€
Union européenne (7446)	338 k€	514 k€	600k€
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)	1 062 k€	2 498 k€	2 500k€
<b>Dons et legs des fondations (6)</b>	0 €	0 €	500 K€ (fondation partenariale)
<b>Produits exceptionnels (7)</b>	39 k€	287 k€	100k€ (moyenne)
<b>Autres ressources propres (8)</b>	6 689 k€	5 336 k€	7 000k€ (développement convention d'apprentissage)
<b>Total</b>	<b>21 309k€</b>	<b>21 877k€</b>	<b>26 350k€</b>

**Précisions** : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Création en 2013 d'une fondation partenariale

Accompagnement pour réponses aux appels à projet recherche (Horizon 2020)

Création d'un bureau Europe au niveau de l'Université Paris Lumières, qui sera en appui aux établissements membres et qui jouera un rôle actif dans le réseau des correspondants CLORA et ATHENA en vue de l'obtention de financements européens (ERC, PCRD...)

Fondation partenariale

Appel à projet PIA2

Développement de la formation continue (audit en cours)

Structuration de l'appui aux campagnes de taxes d'apprentissage

### **Commentaires de l'établissement**

Le document est renseigné avec les seules recettes de fonctionnement (comme indiqué dans le « champ de mesure » comptes 7\*).

Pour information : recettes d'investissement 2012 = 1 146k€ / recettes d'investissement 2013 = 3 333k€ (recettes allouées pour opérations immobilières – projet de construction d'un bâtiment SHS)

En 2012, les ressources propres représentent 11,7% sur l'ensemble des ressources globales (182 324k€). En 2013, les ressources propres représentent 11,6% sur l'ensemble des ressources globales (188 659k€).

Les recettes d'équipement sont incluses dans les ressources globales.

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 11</b>	<b>PILOTAGE FINANCIER</b>	<b>UPOND</b>
--------------	---------------------------	--------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description des indicateurs**

Unité de mesure	<p><b>Objectif I-1</b> (Sincérité des prévisions budgétaires) : <b>taux d'exécution</b> des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage.</p> <p><b>Autres objectifs</b> : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote.  <b>0</b> = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi  <b>1</b> = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel  <b>2</b> = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels</p>
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

**I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :**

**A compléter par l'établissement**

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Commentaires établissement	Cible 2018
<b>1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires</b> par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	1 Fonctionnement : 94% (cible 98%) Investissement : 54% (cible 65% atteinte grâce aux prélèvements sur fond de roulement (avec ajustement en BR1 et BR2). Personnel : 96%	dialogue de gestion instauré, fondement du débat d'orientation budgétaire et de la lettre de cadrage adressée aux services et composantes pour l'élaboration du budget – le taux d'exécution des crédits d'investissement s'explique par le décalage dans la programmation des opérations inscrites au PPI (notamment pour immobilier – opération de construction d'un bâtiment SHS)	<b>2</b>
<b>2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel</b> , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1 Résultat (positif) : 6 213k€ CAF : 9 937k€ Variation FDR (abondement) : 8 363 k€	Les principaux agrégats de gestion sont présentés en complément de chaque projet de budget (initial et rectificatif), l'Université respecte la règle prudentielle des 30 jours de fonds de roulement	<b>2</b>
<b>3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles</b> (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1	Présentation et mise à jour des programmes pluriannuels d'investissement et des restes à réaliser recherche, suivi du plan de trésorerie, en complément du projet de budget (initial et rectificatif) + depuis BI2014 présentation pour information des nouveaux documents au format GBCP	<b>2</b>
<b>4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale</b> , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	1	Suivi de la masse salariale, présentation en complément du budget (initial et rectificatif) des annexes relatives au suivi de la masse salariale, suivi des facteurs d'évolution de la masse salariale et document prévisionnel de gestion des emplois	<b>2</b>

**II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :**

**A compléter par l'établissement**

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Cible 2018
<b>1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan</b>	1 L'inventaire des biens mobiliers a été réalisé en 2011, mise en place d'un contrôle interne comptable et financier sur le processus « achats immobilisés » pour suivi de l'inventaire et fiabilisation de cette procédure	2
<b>2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire</b> (cartographie des risques)	1 Contrôle interne initié en 2012 sur les processus prioritaires (paies, achats immobilisés, recettes), élaboration d'une cartographie des risques et de plans d'actions associés en 2012, évaluation par l'échelle de maturité des risques en 2013. Développements prévus : fin du travail de formalisation sur les 3 processus identifiés + initialisation des processus TVA et contrats de recherche, formalisation du contrôle interne budgétaire.	2

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 12</b>	<b>TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX</b>	<b>UPOND</b>
--------------	-------------------------------------	--------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ;</li> <li>- détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.</li> </ul> <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles          U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles,          S : nombre de ce même type de salles          H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m<sup>2</sup>) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m<sup>2</sup>) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : <math>\frac{(62\% \times 3\ 000\ m^2) + (79\% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\%</math>.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP

**Précisions :** Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2011 (PAP 2014) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

**A compléter par l'établissement**

L'université Paris Ouest Nanterre la défense déploie ses activités sur son site principale de Nanterre et ses 3 sites satellites (IUT à ville d'Avray et Saint Cloud ainsi qu'un étage et demi (1922m<sup>2</sup> SHON) 1315m<sup>2</sup> + 50% soit la surface 2013/14 + 50% pour un ½ étage supplémentaire à partir de 2014/15 au Pôle Universitaire Léonard de Vinci à la Défense. Les modalités d'utilisation et de gestion étant différentes sur ces 4 sites, le suivi des taux d'occupations est différencié.

**Campus de Nanterre**

Occupation des locaux	Situation actuelle (2013)				Taux d'occupation attendu en 2018
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux de réservation	
Amphithéâtres	28 858 h	26	9 380,32 m <sup>2</sup>	92%	85%
Salles banalisées	295 184,88 h	342	18 241 m <sup>2</sup>	77.30%	75%
<b>Total</b>	324 042,88 h	368	27 989,32 m <sup>2</sup>	82%	78%

**Commentaire :**

Le logiciel de gestion des salles ADE (y compris la mise en place d'une cellule de gestion constituée d'une personne à temps plein) a été mis en place lors du contrat quinquennal précédent. Au-delà de l'amélioration de la fiabilité de cet indicateur de taux d'occupation. L'objectif majeur de l'établissement est d'améliorer le système d'informations patrimonial dont en particulier le déploiement des outils de gestion des plannings (ADE principalement). La convergence entre le « taux de réservation actuel » et le « taux d'occupation réel » des locaux ainsi que la livraison prévue de plus de 10 000m<sup>2</sup> de surfaces SHON (Solde net 7 000m<sup>2</sup> environ) d'ici 2017 devraient avoir un impact à la baisse de cet indicateur permettant d'envisager l'augmentation du stock et des disponibilités des salles d'enseignements permettant d'envisager des plages d'ouverture plus réduites (fermeture à 20H au lieu de 22H, fermeture le samedi après-midi, et/ou le samedi matin pour certains bâtiments)

## VAGUE D – 2014 - 2018

### IUT de Ville d'Avray

Occupation des locaux	Situation actuelle (2013)				Taux d'occupation attendu en 2018
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	1 460	2	320 m2	65.18 %	65%
Salles banalisées	15602	24	1398 m2	58.04 %	60%
<b>Total</b>				<b>59.37%</b>	<b>61%</b>

#### Commentaire :

Les formations professionnalisantes dispensées à l'IUT de Ville d'Avray et au pôle de St Cloud (DUT, Licences Pro, Masters Pro) incluent 12 à 15 semaines de stage sur un total de 36 semaines d'enseignement. Environ 2/3 des étudiants sont concernés par ces périodes de stage qui font partie intégrante des cursus et se déroulent très majoritairement au second semestre de l'année universitaire. Par ailleurs, la forte proportion de Travaux pratiques et projets, qui nécessitent des salles dédiées, concoure à une moindre utilisation des salles banalisées.

Nota bene : Pour le site de ville d'Avray, l'ensemble des plannings (salles, étudiants, enseignants) est géré sur une application dédiée (VT). Le taux d'occupation est un « taux réel d'occupation » observé, et non un « taux de réservation »

### Pôle de Saint Cloud

Occupation des locaux	Situation actuelle (2013)				Taux d'occupation attendu en 2018
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	785	1	180 m2	70.10%	70%
Salles banalisées	8883	12	690 m2	66.10%	65%
<b>Total</b>					<b>66%</b>

### Pôle Universitaire Léonard de Vinci

Occupation des locaux	Situation actuelle (2013)				Taux d'occupation attendu en 2018
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	Locaux mutualisés sur l'ensemble du bâtiment, Location à la demande en fonction du besoin				
Salles banalisées	11 760	15	888m2	72%	70%
<b>Total</b>					

### A compléter par l'établissement

#### Leviers d'action

Trois leviers d'actions principaux permettront d'atteindre les objectifs à la baisse de cet indicateur sur le campus de Nanterre.

- le déploiement complet des outils de gestion de planning (SI patrimonial) permettant le rapprochement entre taux de réservation des locaux et leur taux d'occupation réel. Ce déploiement de nature à augmenter la disponibilité réelle des locaux et la fluidité de la gestion des salles.
- la livraison de 2 nouveaux bâtiments (SHS en 2016, Formation continue en 2017) totalisant plus de 10 000m2 SHON (Solde brut 7 000m2 en comptant la destruction d'un bâtiment modulaire).
- Un installation renforcée sur le pôle Léonard de Vinci (institut du risque et de la décision entre autre)

Le plan d'action énergie (PAE) pourra éclairer les décisions lors des programmes de rénovation/réhabilitation immobilière (dans le cadre du CPER 2014-2020 ou pour des opérations de réhabilitations sur fond propre), en particulier en visant la juste adéquation entre le besoin de locaux et les réaménagements fonctionnels. Enfin l'affectation « à juste taille » des salles et amphithéâtres est de nature à améliorer l'utilisation des m2 et a une influence à la baisse sur cet indicateur.

**INDICATEURS SPECIFIQUES ETABLISSEMENT**

<b>IC 13</b>	<b>Politique de libération du temps de recherche</b>	<b>UPOND</b>
--------------	--	--------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Heures équivalent TD
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Le nombre de Congé Recherche et Conversion Thématique (CRCT), les aménagements de service, les décharges de MCF primo-entrants, les délégations recherche Base Harpège
Mode de calcul	Nb de congés, décharges et délégations calculés en heures TD Le semestre est 96 HETD
Service responsable de l'indicateur	DRH

**A compléter par l'établissement****Leviers d'action**

Installation d'un groupe de réflexion sur le compte épargne recherche  
CNRS membre de la COMUE Université Paris Lumières

**Commentaires de l'établissement**

Les avis de l'établissement sur les dossiers de candidature et leur classement avant transmission au CNRS pour examen par les sections, la perspective des miroirs d'UMI et des renforcements des relations avec les UMIFRE MAE-CNRS dans le volet international rendent crédible une politique commune avec le CNRS sur les délégations.

Par ailleurs, les délégations IUF si elles ne constituent pas une action en propre à l'établissement sont néanmoins à prendre en compte dans le temps libéré pour la recherche au sein de l'établissement ; nombre d'IUF juniors 1 en 2011 et 2012, 2 en 2013 ; seniors 2 en 2011, 3 en 2012 et 1 en 2013

**➤ CRCT (Nb de semestres)**

	CNU				ETABLISSEMENT				TOTAL SEMESTRES OBTENUS
	Demandés		Obtenus		Demandés		Obtenus		
	PR	MCF	PR	MCF	PR	MCF	PR	MCF	
2011-2012	5	15	1	1	9	21	5	8	<b>15</b>
2012-2013	7	15	0	3	18	25	5	8	<b>16</b>
2013-2014	10	17	4	1	12	20	3	10	<b>18</b>
2014-2015	7	22	3	4	9	25	3	8	<b>18</b>

**➤ Aménagement de service des 2<sup>nd</sup> degré (nb d'aménagements de services)**

	Demandés	Obtenus	
2011-2012	4	3	<b>3x128 : 384 HETD</b>
2012-2013	4	4	<b>4x128 : 512 HETD</b>

**VAGUE D – 2014 - 2018**

2013-2014	6	4	<b>4x192 : 768 HETD</b>
2014-2015	1	1	<b>192 HETD</b>

➤ **Nb de décharges de MCF primo-entrants**

2013-2014 : 17 MCF ont bénéficié d'une charge pour fonctions de 36 HETD.

➤ **Nb de délégations recherche CNRS**

2011-2012 : 864 HETD

2012-2013 : 1 056 HETD

2013-2014 : 1 632 HETD

2014-2015 : 1 824 HETD

➤ **Nb global d'heures TD libérées pour le temps de recherche**

	Bilan 2011/2012	Bilan 2013/2014	Cible 2015/2016	Cible 2017/2018
Nb d'HETD	2 688	4 740	5 100	5 100

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 14</b>	<i>Soutien à la vie du campus</i>	<b>UPOND</b>
--------------	-----------------------------------	--------------

Action	Déploiement de la politique développement durable et responsabilité sociale de l'université
Objectif	Faire des campus des lieux de vie de qualité pour les étudiants et les personnels
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	<p>La notation pour chaque item s'échelonne sur 5 niveaux :</p> <p>Niveau 1 « <i>Prise de conscience</i> ». Réflexion en cours - Aucune prise en compte des enjeux.          Niveau 2 : « <i>Initiation</i> ». Début d'état des lieux et de mise en conformité. Mesures partielles de performance. Quelques actions ponctuelles.          Niveau 3 : « <i>Conformité aux objectifs du canevas Plan vert</i> ». Conformité à la législation, dont les objectifs du canevas Plan Vert, et aux "bonnes pratiques" d'usage.          Niveau 4 : « <i>Maîtrise</i> ». Formalisation. Evaluation des actions engagées. Processus d'amélioration continue. Début d'innovation. Recherche d'efficacité.          Niveau 5 : « <i>Exemplarité</i> ». Excellence. Innovation, reconnaissance des pairs.</p> <p>Pour chacun des niveaux, il est prévu une série d'actions permettant de mesurer l'atteinte du niveau.</p>
Date de la mesure	Septembre de l'année
Champ de la mesure	Etablissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	<p>Les indicateurs choisis sont tirés du référentiel Plan vert CPU/CGE (version 2012) (<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_2012.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_2012.pdf</a>) : ils correspondent aux axes 2.2.2., 5.3.1. et 5.3.2.</p> <p>Les sources sont celles suggérées dans le référentiel : documents budgétaires, bilan d'activités des différents services impliqués.</p>
Mode de calcul	Pour chaque item, une série d'indicateurs est indiquée.
Service responsable de l'indicateur	Cellule responsabilité sociale et développement durable, en lien avec Service Générale des Affaires Culturelles et de l'Animation du Campus, Service d'Action Sociale, Service Universitaire pour les Activités Physiques et Sportives, Ingénieur Hygiène et sécurité

1- Accompagnement des initiatives étudiantes (en et hors formation) dans la réalisation de projets DD&RS (étudiant en cursus normal (formation initiale) ou étudiants tout au long de leur vie (formation continue) (axe 2.2.2 référentiel DD)

Niveau 1 : Le DD&RS n'est pas intégré dans les programmes de formation continue

Niveau 2 : Certains acteurs isolés et non répertoriés (enseignants,..) accompagnent volontairement les étudiants engagés

Niveau 3 : L'établissement soutient et encourage directement (équipements et conditions de travail, numéraire, conseils,...) les étudiants et associations étudiantes engagés dans des actions de DD&RS

Niveau 4 : Structuration d'équipes pédagogiques au sein de l'établissement favorisant la transversalité des contenus et démarches pédagogiques (groupes projet, départements, axes,...)

Niveau 5 : Mettre en place une politique de reconnaissance du niveau de compétence (bourses au mérite, prix, concours,...)

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Cible 2016	Cible 2018
Mettre en place une politique de reconnaissance du niveau de compétence (bourses au mérite, prix, concours,...)  Mettre en place un suivi des indicateurs suivants : - Locaux disponibles - Moyens techniques mis à disposition - Moyens humains et logistiques mobilisés (en €) / an - Nb d'étudiants concernés /an - Nb de projets / an	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4

2. Mise en place d'une politique de prévention, de sécurité et de santé

Niveau 1 : Un CHSCT existe mais ne s'est pas réuni au cours de la dernière année. Quelques actions isolées existent mais ne sont pas significatives

Niveau 2 : Un inventaire et une évaluation a priori des risques sont réalisés.

Les personnels des services santé et sécurité sont désignés

Niveau 3 : Conformité réglementaire aux normes d'hygiène, de sécurité et de santé. Elaboration du document unique annuel, CHSCT....

Niveau 4 : Pilotage et suivi du plan d'action. Stratégie d'amélioration continue.

Plan de formation spécifique et recyclages réguliers

Communication autour des actions de prévention, notamment à destination des responsables associatifs étudiants

Niveau 5 : L'établissement est reconnu pour sa politique de prévention, sécurité et santé et a mis en place des actions innovantes dans chacun de ces domaines, ainsi qu'une démarche d'auto évaluation et une évaluation par les usagers de l'établissement.

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Cible 2016	Cible 2018
Mettre en place un suivi des indicateurs suivants :  - Part des installations en conformité avec la réglementation  - Part du budget de l'établissement consacré à la santé et à la sécurité  - Taux d'absentéisme pour maladie professionnelle	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4

3. Mise en place d'une politique de qualité de vie

Niveau 1 : Diffusion d'informations relatives à la solidarité, au logement, à la culture, au sport, aide à la personne,...)

Quelques initiatives isolées existent mais sont peu significatives

Niveau 2 : Quelques actions sont mises en œuvre : capitalisation des offres locales de logements; activités et événements culturels et sportifs ; soutien des initiatives des salariés et des étudiants (solidarité, culture, sport)

Niveau 3 : Un plan d'action en matière de qualité de vie existe en partenariat avec les parties prenantes: restauration collective, lieux de socialisation, proposition de logements à proximité du campus, ...

Niveau 4 : la stratégie de qualité de vie est formalisée.

Les actions donnent lieu à une évaluation par les utilisateurs du campus : enquêtes de satisfaction

Des objectifs d'amélioration sont fixés annuellement.

Niveau 5 : La stratégie de qualité de vie est co-construite avec les parties prenantes. L'établissement est reconnu pour sa politique de qualité de vie ; mise en place d'actions innovantes, diffusion de bonnes pratiques, rôle d'exemplarité, ...

Actions prévues	Situation actuelle (2013)	Cible 2016	Cible 2018
-----------------	---------------------------	------------	------------

## VAGUE D – 2014 - 2018

<p>Mettre en place un suivi des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Budgets dédiés.</li> <li>Dépenses et subventions accordées à l'aide sociale</li> <li>Capacité d'accueil au niveau local</li> <li>Taux de couverture des besoins en logement social géré par le CROUS pour les étudiants</li> <li>Dépenses d'aide sociale et de restauration</li> <li>Dépenses du service culturel</li> <li>Subventions accordées à l'action sociale et culturelle</li> <li>Nombre d'activités sportives proposées et nombre d'inscrits</li> <li>Nombre de sportifs de haut niveau</li> </ul>	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
--	----------	----------	----------

### A compléter par l'établissement

#### Leviers d'action

Mise en place de la cellule développement durable/RSU

Labellisation développement durable/RSU

#### Commentaires de l'établissement

La mise en place de cette cellule dès la fin de l'année 2014 permettra à l'horizon 2016 d'avoir un diagnostic stabilisé pour cet indicateur.

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 15</b>	<b>Indicateur global du référentiel Développement Durable /Responsabilité Sociale et Sociétale de l'université</b>	<b>UPOND</b>
--------------	--	--------------

Action	Suivi de la politique Développement durable/ Responsabilité sociale des universités
Objectif	Le déploiement de la politique développement durable et responsabilité sociale de l'université est suivi par cet indicateur.
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	La notation pour chaque item s'échelonne sur 5 niveaux Niveau 1 « prise de conscience » Prise de conscience du DD - Réflexion en cours - Aucune ne prise en compte des enjeux du Plan Vert Niveau 2 : « <i>initiation</i> » Début d'état des lieux et de mise en conformité. Mesures partielles de performance. Quelques actions ponctuelles Niveau 3 : « <i>Conformité aux objectifs du canevas plan vert</i> » Conformité à la législation, dont les objectifs du canevas Plan Vert, et aux "bonnes pratiques" d'usage. Niveau 4 : « <i>Maitrise</i> » Formalisation. Evaluation des actions engagées Processus d'amélioration continue. Début d'innovation. Recherche d'efficacité Niveau 5 : « <i>Exemplarité</i> » Excellence. Innovation, reconnaissance des pairs, exemplarité
Date de la mesure	Septembre de l'année N
Champ de la mesure	Etablissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Cet indicateur est repris de l'axe Politique sociale et ancrage territorial du référentiel développement durable et responsabilité sociale de l'enseignement supérieur et de la recherche, instauré par la loi Grenelle art 55 du 3 août 2009. Le référentiel regroupe les items suivis selon 5 axes thématiques Axe 1 : Stratégie et pilotage Axe 2 : Formation Axe 3 : Recherche Axe 4 : Gestion environnementale Axe 5 : Action sociale et ancrage territorial  Référentiel DD/RS
Mode de calcul	Le référentiel 2012 est construit sur 5 niveaux d'amélioration continue avec un niveau central (3), pilier qui correspond au respect de la réglementation, des objectifs du canevas plan vert (SNDD), ou des bonnes pratiques lorsque les deux précédents n'existent pas. Extraction depuis l'outil de pilotage Evaddes Présentation du référentiel plan vert de l'enseignement supérieur <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_2012.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_2012.pdf</a>
Service responsable de l'indicateur	Mission responsabilité sociale et développement durable

Axe	Niveau 2014	Cible 2016	Cible 2018	Ecart
Pilotage et stratégie	1.8/5	2.5/5	3.2/5	
Enseignement DD	2.2/5	2.5/5	2.8/5	
Recherche DD	1.8/5	2/5	2.2/5	
Gestion environnementale	2.5/5	3.1/5	3.8/5	
Politique sociale et ancrage territorial	3.4/5	3.7/5	4/5	
Total	2.3/5	2.8/5	3.2/5	

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Mise en place de la cellule développement durable/RSU  
Labellisation développement durable/RSU

**Commentaires de l'établissement**

Les indicateurs proposés se font sur la base de l'autoévaluation EVADES réalisés en 2011/2012

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 16</b>	<b>Innovation pédagogique</b>	<b>UPOND</b>
--------------	-------------------------------	--------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Faire de l'offre de formation de l'établissement un facteur d'attractivité des formations et d'aide à la personnalisation des cursus
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	Nombres de modules et pourcentage d'étudiants inscrits à ces modules
Date de la mesure	15 mars de l'année universitaire en cours
Champ de la mesure	UE Parcours personnalisés et Compétences/préprofessionnalisation en Licence ; Bonus au diplôme en Licence et Master

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Nombre d'éléments thématiques pour les PPE proposés dans les UE Parcours personnalisés et UE Compétences/Préprofessionnalisation, ainsi que dans la liste des Bonus au diplôme. Source : APOGEE
Mode de calcul	Calcul du nombre de parcours thématiques (PPE) proposés annuellement. Calcul du nombre d'éléments pédagogiques proposés dans l'UE préprofessionnalisation. Bonus au diplôme : calcul du nombre d'EC proposés
Service responsable de l'indicateur	Cellule stratégique offre de formation

**A compléter par l'établissement**

Leviers d'action

Mise en place d'une cellule stratégique offre de formation et d'une application centralisée moduleslmd3.u-paris10.fr

Commentaires

Conformément au contrat d'établissement, l'attractivité des formations sera en particulier renforcée par l'accroissement de l'offre transversale d'établissement (modules ou parcours, en présentiel ou à distance) et par la généralisation des bonus au diplôme, permettant aux étudiants de suivre plus de cours que les 60 ECTS annuels (valorisation de l'engagement dans des activités sportives, culturelles ou associatives).

-14 Parcours ont été préparés en 2013-2014 pour un lancement en 2014-2015. L'objectif est d'atteindre 20 parcours en 2018.

-8 EC de Préprofessionnalisation seront lancés à la rentrée 2014-2015. L'objectif est d'atteindre 14 EC en 2018.

-20 EC de Bonus au diplôme seront lancés à la rentrée 2014-2015. L'objectif est d'atteindre 50 EC en 2018.

Axe	Niveau 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018
1. Nb de choix thématiques (S1+S2) dans l'UE Parcours personnalisé	13	16	18	20
2. Nb de modules transversaux dans l'UE Compétences/préprofessionnalisation	8	10	12	14
3. Nb de bonus au diplôme	20	30	40	50

## VAGUE D – 2014 - 2018

<b>IC 17</b>	<b>Politique de pédagogie numérique</b>	<b>UPOND</b>
--------------	---	--------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Améliorer le taux de pénétration du numérique dans les formations
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

### Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de licences, master, Diplômes d'université, d'espaces en ligne, évolution du nb de MOOC
Date de la mesure	15 janvier de l'année universitaire en cours
Champ de la mesure	Etablissement

### Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Application informatique APOGEE et base de données de cours en ligne
Mode de calcul	Nombre de diplôme de licences/masters et DU EAD ; nombre de MOOC ; nombre d'espaces de cours en ligne (données transmises par COMETE)
Service responsable de l'indicateur	Service COMETE

### A compléter par l'établissement

#### Leviers d'action

Expertise et savoir-faire de COMETE  
 Réponse à l'appel à projet CréaMOOC  
 Création d'un centre d'innovation pédagogique au sein de l'Université Paris Lumières

#### Commentaires

L'université fait le pari de l'impact positif des MOOC sur l'attractivité de son offre de formation notamment en EAD. Le précédent contrat a principalement permis une augmentation de l'offre de licence en EAD. L'objectif du nouveau contrat est la stabilisation du nombre de licences et l'augmentation de l'offre en master et DU.

Concernant l'indicateur « espace de cours en ligne », on se fixe des objectifs différenciés selon la nature des cours, en incitant en particulier à l'activation d'espaces de cours en ligne pour les Eléments Constitutifs dans les Unités d'Enseignement fondamentales des diplômes ou pour les enseignements mutualisés.

Axe	Niveau 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018
Nb licences EAD	10	10	10	10
Nb de master EAD –« masters accompagnés »	4	5	6	7
Nb de DU EAD	9	12	15	18
<b>Total de diplômes EAD</b>	23	27	31	35
Nb de MOOC	Actualisation des 2 MOOC de lancement	+1	+1	+1
Nombre d'espaces de cours en ligne	1000	1100	1200	1300

**VAGUE D – 2014 - 2018**

<b>IC 18</b>	<i>Mise en place d'action(s) et de services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants accueillis dans le cadre d'échanges</i>	<b>UPOND</b>
--------------	---	--------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Mise en place d'actions et de services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	La mesure de l'indicateur s'échelonne sur 5 niveaux
Date de la mesure	Annuel
Champ de la mesure	Etablissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	<p>Niveau 1 : Réflexion sur la mise en place d'action pour favoriser l'accueil des étudiants internationaux</p> <p>Niveau 2 : L'établissement reçoit de nombreux étudiants internationaux, développe quelques actions, et met à leur disposition quelques services : aide au logement, aux procédures administratives, jobs étudiants...</p> <p>Niveau 3 : L'établissement a développé des actions et des services spécifiques dédiés à l'accueil des étudiants internationaux : logements, guide pratique pour les démarches administratives tutorat, locaux mis à disposition, bourses d'emplois, fonds de solidarité ...</p> <p>Niveau 4 : Une stratégie globale d'intégration des étudiants internationaux a été développée, des partenariats externes sont noués. Le plan d'actions donne lieu à une évaluation annuelle</p> <p>Niveau 5 : L'établissement est innovant dans le domaine. Une plateforme de services interconnectés avec des PP est mise en place</p> <p>Recensement des actions et des services en faveur de l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux</p> <p>Il s'agit du sous indicateur 5.4.2 du référentiel DR/RSU</p>
Mode de calcul	<p>Le référentiel 2012 est construit sur 5 niveaux d'amélioration continue avec un niveau central (3), pilier qui correspond au respect de la réglementation, des objectifs du canevas plan vert (SNDD), ou des bonnes pratiques lorsque les deux précédents n'existent pas.</p> <p>Extraction depuis l'outil de pilotage Evaddes</p> <p>Présentation du référentiel plan vert de l'enseignement supérieur</p> <p><a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_2012.pdf">http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Referentiel_2012.pdf</a></p>
Service responsable de l'indicateur	Service des Relations internationales

<b>Actions</b>	<b>Niveau 2014 et commentaires</b>	<b>Cible 2016 et commentaires</b>	<b>Cible 2018 et commentaires</b>
<p><b>ACCUEIL :</b></p> <p>« Guichet Unique » Paris Ouest à mettre en place pour accueil étudiants échanges : « <i>mettre les RI au cœur de UPO</i> ».</p>	<p><b>Niveau 2</b></p> <p>Réflexion sur les procédures actuelles.</p> <p>Elaboration/propositions, décisions à entériner avec autres UFR + Services UPO pour systématiser une procédure cohérente.</p> <p>-Réflexion à engager sur les locaux RI.</p>	<p><b>Niveau 3</b></p> <p>-Collaboration RI + UFR + Services UPO en place avec les RI comme référent central pour l'étudiant</p> <p>-Extension de cet accueil aux lecteurs étrangers</p> <p>-Lieu d'accueil digne des RI</p>	<p><b>Niveau 4</b></p> <p>Procédure systématisée sur UPO, travail d'extension de services d'accueil en collaboration avec la COMUE.</p> <p>Extension de cet accueil aux chercheurs étrangers</p> <p>Locaux repensés et modernisés</p>
<p><b>COMMUNICATION :</b></p> <p>Pack d'accueil avec guides + activités sportives et culturelles (Service Culturel +FETE)</p>	<p><b>Niveau 3</b></p> <p>Bilan de l'existant, liste de compléments utiles à ajouter</p> <p>Rajouts infos utiles.</p>	<p>- <b>Niveau 4</b></p> <p>diffusion pack d'accueil activités sportives et culturelles (SAC+FETE) aux étudiants</p> <p>diffusion information FETE + FLE aux partenaires (plaquettes)</p>	<p><b>Niveau 4+</b></p> <p>Développement de l'aide administrative + juridique individualisée (formalités en France) mutualisée au niveau COMUE</p>
<p><b>SOCIAL : TANDEM étudiants :</b></p>	<p><b>Niveau 2</b></p> <p>Etat des lieux, travail sur réseaux</p>	<p><b>Niveau 3</b></p> <p>Systématisation tandems</p>	<p><b>Niveau 4</b></p> <p>Soutien à activités inter étudiantes</p>

**VAGUE D – 2014 - 2018**

organisation tutorat d'accueil, et parrainage étudiants	à pérenniser		
<b>CONTRATS D'ETUDES :</b> Catalogue de modules offerts sur l'université à mettre en ligne Optimiser l'offre FETE	<b>Niveau 2</b> préparation catalogue de modules offerts, travail de sélection dans chaque livret pédagogique. Proposition offre FETE à tous les partenaires	<b>Niveau 3</b> Diffusion catalogue de modules offerts aux arrivants 2015-2016, aide pour contrats d'études incluant le FETE	<b>Niveau 4</b> Actualiser chaque année, repérer les valeurs sûres
<b>LOGEMENT :</b> Partenariat CROUS + Autres offres ?	<b>Niveau 2</b> Suivi logement avec le CROUS et actualisation du partenariat Prospection autres solutions	<b>Niveau 3</b> Avoir d'autres formes de logement à proposer, colocation inter-générationnelle, autres résidences....	<b>Niveau 4</b> Offrir un choix de logements assez vaste qui permette à chacun de trouver ce qui lui convient
<b>EVALUATIONS de l'ACCUEIL pour étudiants entrants :</b>	<b>Niveau 1</b> élaboration questionnaires d'évaluation services Nanterre pour étudiants d'échange Entrants et sortants ; modèle : questions ERASMUS	<b>Niveau 2/3</b> mise en place questionnaires évaluation, 1ers retours  prise en compte de ces retours	<b>Niveau 3/4</b> Systématisation questionnaires évaluation étudiants entrants, sortants + enseignants chercheurs invités. Prise en compte+ actions de remédiation

IC 19	Politique de formation des personnels	UPOND
-------	---------------------------------------	-------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Valoriser et développer les compétences et la mobilité interne
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	le nombre d'agents présents aux journées de formation et le nombre de journées de formation dispensées
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

**Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	Les données sont le nombre journées de formation sur la base des convocations par la DRH, le nombre de personnes présentes.
Mode de calcul	Le nombre d'heures stagiaires est le produit du nombre de stagiaires cumulés par le nombre d'heures de formation. Le nombre de personnels Biats et Enseignants en formation décrit le nombre de personnes physiques employés par l'université et présentes aux journées de formation.
Service responsable de l'indicateur	Direction des Ressources Humaines

**A compléter par l'établissement**

**Leviers d'action**

Installation d'une commission de la formation en 2013

Elaboration d'un plan de formation et des actions menées au travers d'autres acteurs (ESENESR, AMUE) et en collaboration avec Paris 8 dans le cadre de la Comue

L'université se fixe comme objectif de former au moins 40% de son personnel d'ici 2018.

	Niveau 2012	Cible 2016	Cible 2018
Nb d'agents présents à des formations	668	700	800
Nb de journées de formation dispensées	777	800	1 000